



**COMMENT DÉCLARER
VOS INDICATEURS
Forfait d'aide à la
modernisation et
à l'information 2022**

**DATE DE SAISIE
DES INDICATEURS DU 11 JANVIER
2023 AU 2 MARS 2023**

LE TÉLÉSERVICE MA CONVENTION ACCESSIBLE DEPUIS LE PORTAIL AMELIPRO EN SE CONNECTANT EN LOGIN/MOT DE PASSE OU AVEC UNE CARTE CPS



PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Identification

E-mail, N° d'Assurance Maladie ou N° FINESS

vosre adresse mail ou N° sur 9 caractères

Mot de passe

Mot de passe oublié

VOUS CONNECTER

Connectez-vous avec vos identifiants où que vous soyez.

Identification par carte CPS

VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS

Vous pouvez également créer un compte en vous connectant ici. [En savoir plus >](#)



Assurance Maladie | amelipro

CABINET 379109187
44 R NATIONALE
57420 VERNY

Activités ▾ Commandes ▾ Liens utiles ▾ Contacts ▾ Gestion du compte ▾

Activités

Tous mes paiements

Convention - ROSP

Relevé d'activité et de prescriptions

Compensation perte d'activité

Services patient

En identifiant un patient (« Lire carte Vitale » ou « saisie NIR ») vous pourrez accéder à des services le concernant s'ils sont disponibles pour votre profession.

Identification Patient

Pour accéder au dossier administratif du patient, saisissez son NIR :

Valider

! Pour accéder à la fiche de votre patient, vous devez vous connecter à amelipro en carte CPS.

ASSISTANCE TECHNIQUE AMELIPRO 3608 Choix 2 Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 Service gratuit + prix appel

Commandes Gestion du compte Liens utiles Contacts

Commande d'imprimés

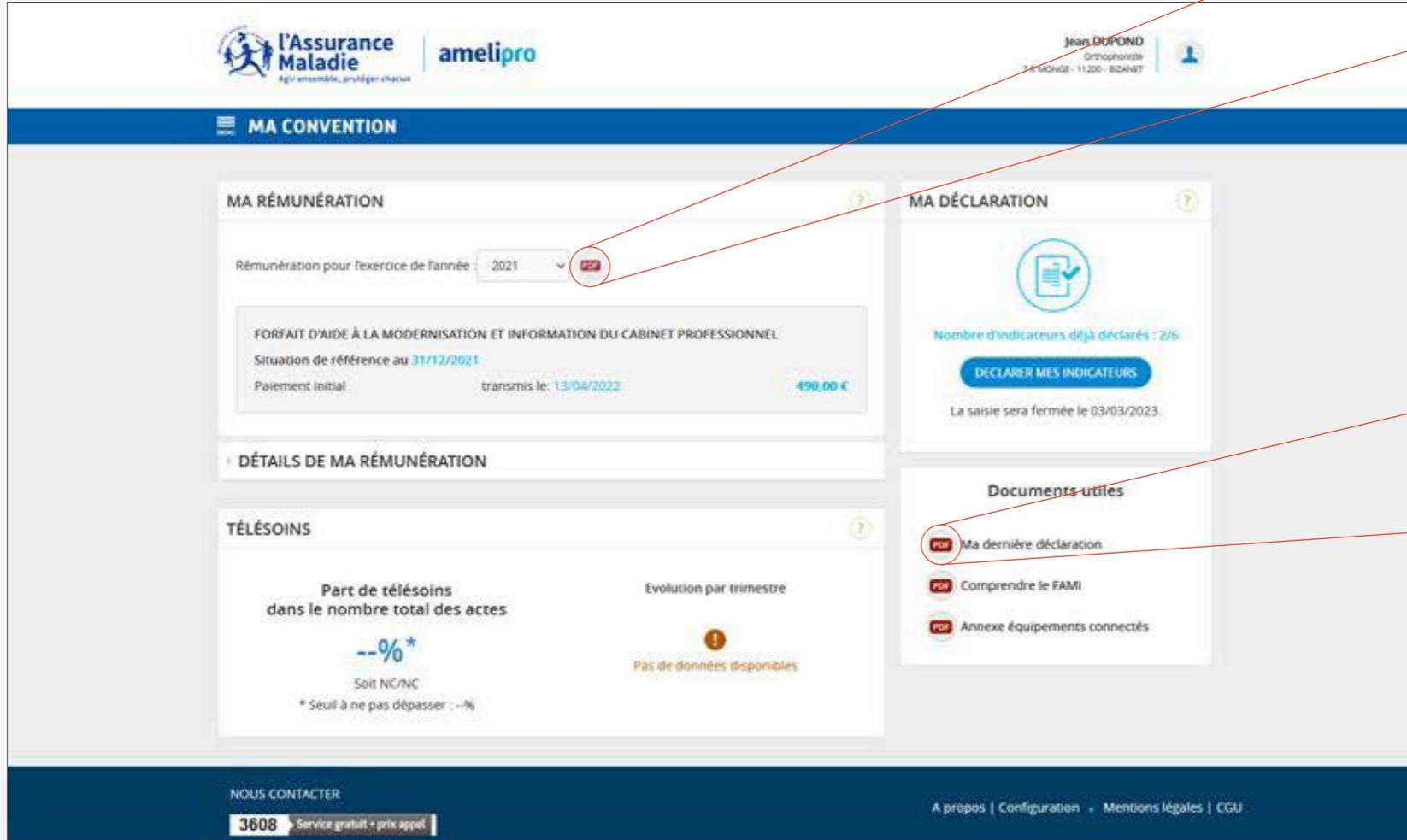
En cliquant sur le lien « Convention – ROSP » le tableau de bord du téléservice « Ma convention » s'affiche.

Le téléservice ma convention permet la saisie des indicateurs déclaratifs et permet de visualiser le détail des rémunérations.



Dès le 11 janvier vous avez la possibilité

- de **saisir** et de **transmettre** les différents indicateurs
- **joindre** les **pièces justificatives** par **mail** à votre **CPAM**
- Et **transmettre** une **déclaration partielle** autant de fois que nécessaire



Jean DUPOND
 Orthophoniste
 74100VALE - 11200 - BIZANET

MA CONVENTION

MA RÉMUNÉRATION

Rémunération pour l'exercice de l'année : 2021

FORFAIT D'AIDE À LA MODERNISATION ET INFORMATION DU CABINET PROFESSIONNEL
 Situation de référence au 31/12/2021
 Paiement initial transmis le: 13/04/2022 490,00 €

DÉTAILS DE MA RÉMUNÉRATION

TÉLÉSOINS

Part de télésoins dans le nombre total des actes
 --%*
 Soit NC/NC
 * Seuil à ne pas dépasser : --%

Evolution par trimestre
 Pas de données disponibles

MA DÉCLARATION

Nombre d'indicateurs déjà déclarés : 2/5
 DECLARER MES INDICATEURS
 La saisie sera fermée le 03/03/2023.

Documents utiles

- Ma dernière déclaration
- Comprendre le FAMI
- Annexe équipements connectés

NOUS CONTACTER
 3608 Service gratuit + prix appel

A propos | Configuration | Mentions légales | CGU

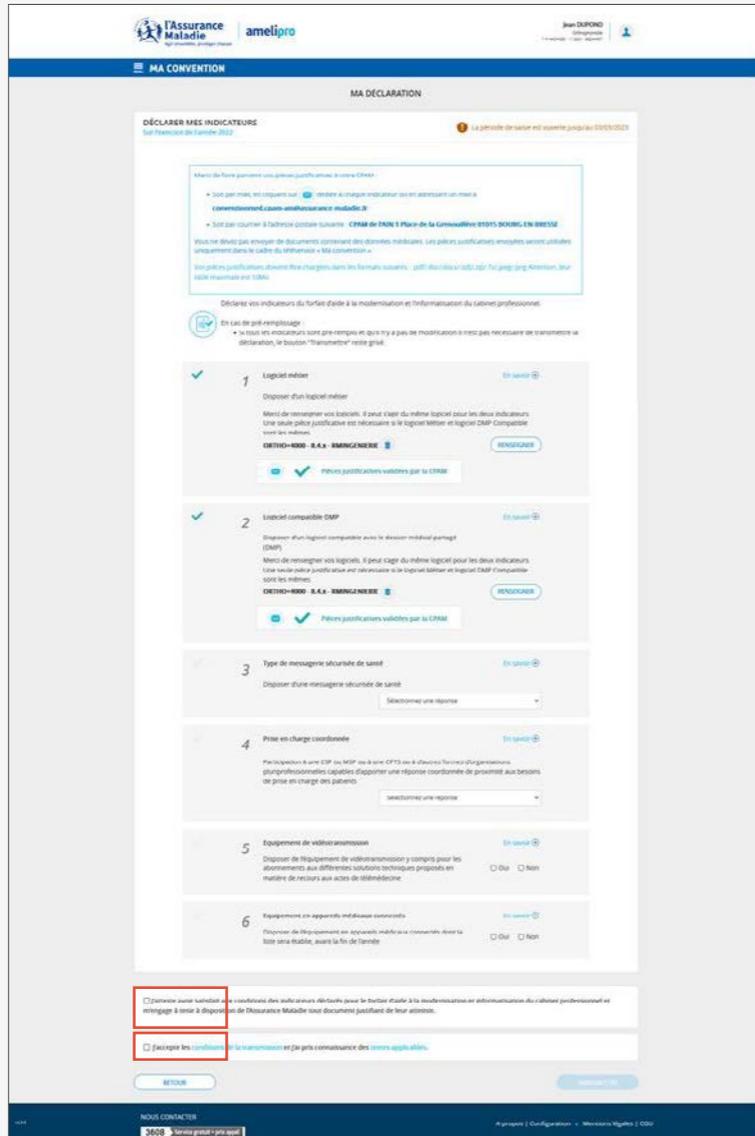
PDF

Ce PDF est téléchargeable et récapitule l'ensemble des indicateurs déclaratifs et calculés ayant servi au calcul de la rémunération avec l'atteinte ou non de l'objectif par le PS. Les éléments présentés dans ce PDF peuvent varier en fonction de la profession concernée.

PDF

Vous pouvez télécharger et visualiser le PDF récapitulatif de la saisie concernant l'exercice précédent.

MODÈLE D'ÉCRAN DE SAISIS



The screenshot shows a web interface for declaring indicators. At the top, there are logos for 'l'Assurance Maladie' and 'ameli.pro', along with a user profile 'Jules DUPOND'. The main heading is 'MA DÉCLARATION' and the sub-heading is 'DÉCLARER MES INDICATEURS'. A note indicates the deadline: 'La période de saisie est ouverte jusqu'au 03/09/2023'. Below this, there is a text box with instructions: 'Mettez de votre partement vos pièces justificatives à votre disposition...'. It lists two main points: 1. 'Soyez précis, en indiquant sur chaque pièce justificative les informations relatives à la convention' and 2. 'Soyez clair et lisible, en utilisant un langage simple et précis'. A warning states: 'Vous ne devez pas envoyer de documents contenant des données sensibles. Les pièces justificatives envoyées seront utilisées uniquement dans le cadre de la saisie de la convention.' Below this, there are six numbered steps to declare indicators, each with a description and a 'RÉVISER' button. Step 1: 'Logiciel métier', Step 2: 'Logiciel compatible DMP', Step 3: 'Type de messagerie sécurisée de santé', Step 4: 'Prise en charge coordonnée', Step 5: 'Équipement de vidéoconsultation', and Step 6: 'Équipement en appareils médicaux connectés'. At the bottom, there are two checkboxes: 'Je certifie avoir vérifié les conditions des indicateurs déclarés pour le dossier d'acte de soins et m'engage à tenir à disposition de l'Assurance Maladie tous documents justificatifs de leur existence.' and 'J'accepte les conditions de la saisie et je pris connaissance des autres règles applicables.' There are 'RETOUR' and 'VALIDER' buttons at the bottom.

Afin de pouvoir transmettre votre déclaration, vous devez confirmer avoir pris connaissance des conditions générales, certifier l'exactitude des informations saisies et vous engager à tenir à disposition de l'Assurance Maladie les documents justificatifs si nécessaire, en cochant les deux cases prévues à cet effet.



ATTENTION

**Pour rappel, depuis 2021, seules les messageries APICRYPT VERSION 2
 ouvertes avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance
 MSSanté » et inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider
 l'indicateur 5 «Disposer d'une messagerie sécurisée de santé».
 La version Apicrypt V1 ne permet plus de valider l'indicateur.**

DOCUMENT MODÈLE RÉCAPITULATIF DE SAISIE ET DE RÉMUNÉRATION


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

M DUPOND Jean
 Orthophoniste
 N° AM : 63XXXXXXX

1 Rue des Fleurs
75001 PARIS

FORFAIT D'AIDE A LA MODERNISATION ET INFORMATISATION DU CABINET PROFESSIONNEL

1 Logiciel métier **A.M.I - 7202 - AEGLE INFORMATIQUE MEDICALE**

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciels, vous devrez déclarer l'équipement sur amelipro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement.
 Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :
 Pour le logiciel métier :

- l'éditeur du logiciel;
- le nom du logiciel;
- la date de son acquisition.

2 Logiciel compatible DMP **7 FSE - 1.13 - 7 INFO**

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciels, vous devrez déclarer l'équipement sur amelipro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement.
 Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :
 Concernant la compatibilité avec le DMP :

- la mention DMP compatible;
- le cas échéant, la mention du recours à un autre éditeur pour assurer cette compatibilité (exemple : connecteur); préciser si vous avez souscrit à un pack complémentaire spécifique.

3 Type de messagerie sécurisée de santé
L'indicateur «Type de messagerie sécurisée de santé» est neutralisé pour cet exercice.

Pour valoriser cet indicateur, vous devez utiliser une messagerie sécurisée de santé qui réponde aux exigences de l'espace de confiance MSSanté. Ces messageries permettent aux professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et en toute sécurité, des données personnelles de santé de leurs patients, dans le respect de la réglementation en vigueur.
 Pour bénéficier de cet indicateur vous devez disposer :

- soit d'une messagerie sécurisée de santé proposée par les opérateurs MSSanté
- soit d'une messagerie régionale appartenant à l'espace de confiance MSSanté
- soit d'une messagerie sécurisée de santé « organisationnelle » ou partagée entre plusieurs utilisateurs habilités et appartenant à l'espace de confiance MSSanté.

 Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification, vous devez déclarer votre messagerie et attester sur l'honneur disposer d'une messagerie sécurisée de santé. Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

4 Prise en charge coordonnée **Oui**

Cet indicateur a pour objectif de valoriser la démarche de prise en charge coordonnée des patients. La participation aux modes d'exercice coordonné suivants, et pouvant être attestés par un justificatif, valide l'indicateur :

- exercice en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)
- participation à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
- participation à une équipe de soins primaires (ESP)

 Pour bénéficier de la rémunération complémentaire au titre de cet indicateur, vous devez déclarer chaque année votre implication durant l'année de référence dans une démarche de prise en charge

NR : Valeur Non Renseignée

Document CNAM - Tous droits réservés - 17/11/2021 1 / 2


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

coordonnée des patients. Pour ce faire, vous devez déclarer cet indicateur et attester sur l'honneur être engagé dans un de ces modes d'exercice coordonné permettant de valider cet indicateur. Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

5 Equipement de vidéotransmission **Non**

Pour bénéficier de la rémunération, vous devez être équipé pour effectuer des télécommunications par vidéotransmission ou vous abonner à une solution technique de télémédecine pour assurer la réalisation des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées. Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et, parallèlement, conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie (facture, contrat ...).

6 Equipement en appareils médicaux connectés **Oui**

Pour bénéficier de la rémunération de cet indicateur, vous devez avoir acquis un appareil médical connecté. Pour 2019, la liste des équipements retenue est la suivante :

- Oxymètre connecté,
- Stéthoscope connecté,
- Dermatoscope connecté,
- Otoscope connecté,
- Glucomètre connecté,
- ECG connectée,
- Sonde doppler connectée,
- Echographe connecté,
- Mesure pression artérielle connectée,
- Caméra (utile pour regarder l'état de la peau par exemple) connectée,
- Matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés.

 Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et parallèlement, conserver les justificatifs d'achats correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie.

Exceptionnellement, cette déclaration peut également se faire sur formulaire papier remis à votre caisse de rattachement pour les professionnels n'ayant pas accès à amelipro. La saisie des indicateurs sera possible jusqu'au 2 mars 2023 minuit.

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS À SAISIR

Pour les masseurs-kinésithérapeutes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les sages-femmes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les orthophonistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les chirurgiens-dentistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Affichage des horaires d'ouverture du cabinet
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les infirmiers :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les pédicures-podologues :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthoptistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés